

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent** : M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **HABITAT** – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : aide financière pour la réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux à Vilette-de-Vienne

**Rapporteur** : Christophe CHARLES

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les deux Programmes Locaux de l'Habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d'actions ainsi que les aides financières versées aux opérateurs sociaux pour améliorer l'équilibre financier des opérations de logement social sont maintenues.

La requalification du parc public existant vise à améliorer le confort des habitants et à maintenir l'attractivité résidentielle des quartiers ou immeubles d'habitat social. Elle répond aussi aux enjeux environnementaux lorsqu'elle permet une amélioration des performances thermiques des bâtiments. L'Agglomération apporte une aide financière versée aux opérateurs pour des travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

L'Agglomération est sollicitée pour le financement d'une opération de réhabilitation portée par l'OPAC 38 de 10 logements locatifs sociaux situés à Vilette-de-Vienne :

Commune	Nom de l'Opération	Opérateur	Nombre de logements sociaux	Montant de la subvention sollicitée
Villette-de-Vienne	« Les Serventières »	OPAC 38	10 logements	10 000 €

-----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** la délibération n°12-177 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018,

**VU** la délibération n°12-178 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 définissant le dispositif d'aides en faveur de la création et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux,

**VU** l'avis favorable de la commission Habitat du 29 octobre 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention à l'OPAC 38 d'un montant de 10 000 € en vue de la réhabilitation de 10 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération « Les Serventières » à Villette-de-Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1000 € par logement réhabilité. Le contenu et les modalités de réalisation seront précisés dans une convention de partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et l'OPAC 38.

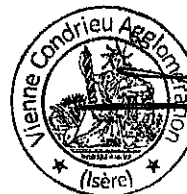
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

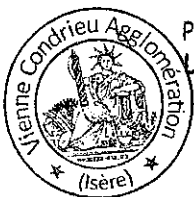
Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019 et a été publiée le 12 NOV. 2019

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat